AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C1419
FR00140069V2-FS0587

8 août 2024

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GROUPE BERKEM

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 6 août 2024, la société par actions simplifiée Kenerzeo[1] (20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort, France) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 juillet 2024, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société GROUPE BERKEM et détenir 13 392 764 actions GROUPE BERKEM représentant autant de droits de vote, soit 75,38% du capital et 75,37% des droits de vote de la société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte, notamment, d'un apport en nature, par la société à responsabilité limitée Kenercy[3] (20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort, France), de 100% des actions GROUPE BERKEM qu'elle détenait à Kenerzeo à la suite dela conclusion d'un protocole d'investissement entre Kenercy et Eurazeo en vue, notamment, d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par Kenerzeo et visant les actions GROUPE BERKEM (D&I 224C1240 en date du 19 juillet 2024)[4].

2. Par courrier en date du même jour, et corrélativement, la société à responsabilité limitée Kenercy a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 juillet 2024, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société GROUPE BERKEM et ne plus détenir aucune action ni droit de vote de la société.

[1] Société contrôlée par la société Kenercy, elle-même contrôlée par M. Olivier Fahy

[2] Sur la base d'un capital composé de 17 767 652 actions représentant 17 768 188 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Société contrôlée par M. Olivier Fahy

[4] Cf. notamment communiqué de la société GROUPE BERKEM en date du 31 juillet 2024.